

VAR HABITAT – OPH DU VAR
Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

39

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**CARQUEIRANNE « LA
MAJORELLE »
PRECISION SUR LA
SURFACE DE PLANCHER
PROMOTEUR INITIA
PROMOTION**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,
Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique
LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc
LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par délibération n°10 en date du 20 juin 2025, vous avez autorisé l'Office à acquérir,
par l'intermédiaire de notre OFS intégré, des lots à bâtir par l'Opérateur INITIA
PROMOTION et destinés à la cession, par celui-ci, à des accédants à la propriété en
BRS. Ces lots forment 3 logements et 3 stationnements dans un programme devant
comprendre 10 logements et un local d'activités.

L'opération est située 4 Rue Pierre Victor Peyron sur la commune de CARQUEIRANNE.

Pour rappel, le permis de construire a été obtenu le 7 mai 2025.

Les négociations étaient d'ores et déjà terminées lorsque vous avez délibéré le 20 juin 2025.

La Surface Habitable (SHAB) était connue, néanmoins la Surface de Plancher (SDP) définitive à acquérir a été depuis précisée par l'Opérateur, il convient d'apporter la précision suivante :

➤ Pour les 3 logements en BRS initial la Surface de Plancher (SDP) affectée par l'Opérateur aux BRS est de 212m².

La SHAB associée à cette Surface de Plancher demeure fixée à 183,90 m² et le prix ferme reste définitif à 110.000 €.

La TVA au taux de 5,5 % viendra s'ajouter au prix ci-dessus.

Pour rappel : la redevance foncière est à 2,00 €/m² de SHAB, et le droit d'appui de 11.100 € par logement.

Le promoteur se chargera de réaliser la vente desdits logements ; Var Habitat se chargera d'assurer les missions dues par l'Organisme de Foncier Solidaire.

Le plan de financement reste inchangé.

Les conditions d'acquisition sont soumises à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui a été sollicitée ; son estimation est toujours en cours, et nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite estimation.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition du foncier objet du BRS Initial,
- La signature des actes nécessaires à la régularisation du BRS initial entre l'Office et l'opérateur (acquisition, protocole, convention...),
- La poursuite de cette opération,
- Le Directeur Général à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI